



COMMUNE DES AIRES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2025

NOMS	Présents	Absents	Représentés	Mandataires
MAGNAN Jean-Michel	X			
GRANIER Michel	X			
DUMONT Etienne	X			
LANZONE Monique	X			
RAYNAUD Murielle	X			
CARLIER Rubens, Jonas		X	X	RAYNAUD Murielle
HUGOT Georges		X	X	MAGNAN Jean-Michel
SAKAT Samira		X		
BASSEVILLE-TORRET Marie-Pierre	X			
REY Nadine		X		
ARAGON Martine	X			
BENDERBAL Michèle		X		
GARCIA Clément		X		
DOMPS Lilian	X			
ARNAUD Véronique	X			
TOTAL :	9	6	2	

Le Maire effectue le comptage des conseillers présents et constate que le quorum de 8 est atteint.

Début de la réunion à 18 H

Président de séance : Jean-Michel MAGNAN

Secrétaire de séance : Véronique ARNAUD est élue à l'unanimité des voix en application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il est approuvé à l'unanimité.

Par manque d'éléments, la question n°3 est reportée à une prochaine séance.

1. Modifications du règlement de la garderie et de la cantine :

Le Maire explique au conseil qu'il convient de compléter le règlement intérieur de la cantine et de la garderie municipale afin d'y apporter des précisions concernant :

- les possibilités d'accueil des enfants suivis par un Projet d'Accueil Personnalisé (allergies alimentaires, intolérances ...)
- les possibilités de remboursement du solde des portefeuilles sur le portail Famille

Il propose de compléter le règlement comme suit :

« IV CANTINE MUNICIPALE

6- Intolérances, allergies, mise en place de Projet d'accueil Individualisé :

~~Le traiteur se réserve le droit de ne pas prendre en charge les demandes de certains repas spéciaux pour les enfants qui sont sujets à une ou des allergies.~~

Lorsqu'un Projet d'Accueil individualisé concernant des allergies alimentaires est mis en place pour un enfant, celui-ci peut être accueilli par le service de cantine sous réserve que les parents fournissent un panier repas. Ils devront se conformer au système de réservation et indiquer chaque mardi pour la semaine suivante les jours de présence de leur enfant qui devra respecter le protocole mis en place par le personnel communal pour sa sécurité. Dans le cas contraire, son accueil dans le service pourrait être suspendu.

7- Remboursement du solde du portefeuille sur le portail famille :

Pour les parents dont les enfants quittent l'école (en fin de cycle ou en cours d'année), le remboursement du solde de leur portefeuille sur le portail famille ne pourra être effectué que si la somme est supérieure 5 €.

Le Maire demande son avis au conseil.

Le conseil approuve ces modifications à l'unanimité des présents et représentés.

2. Approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 7 octobre 2025 :

Le Maire expose que le 07 octobre 2025, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour présenter son rapport conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. Il donne lecture du rapport qui lui a été communiqué.

Deux points particuliers sont à approuver :

- Le reversement dérogatoire des recettes d'IFER aux communes de Pézènes les Mines et de Joncels
- La modification du règlement de reversement d'IFER photovoltaïque, due à la loi de finances rectificative pour 2022

Le Maire rappelle que ce dernier doit être validé en application du IV de l'article 1609 nonies C du CGI.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 07 octobre 2025 (dont le reversement dérogatoire des recettes d'IFER aux communes de Pézènes les Mines et de Joncels et la modification du règlement de reversement d'IFER photovoltaïque).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés. :

- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 07 octobre 2025 (dont le reversement dérogatoire des recettes d'IFER aux communes de Pézènes les Mines et de Joncels et la modification du règlement de reversement d'IFER photovoltaïque).

3. Motion de soutien aux filières agricoles de l'Hérault :

Le Maire expose au conseil le Serment proposé par le président de l'Association des Maires de France (AMF) lors du Salon de l'AMF 34 qui s'est tenu à Béziers le 26 septembre 2025 concernant le soutien aux filières agricoles. Cette déclaration solennelle traduit l'engagement collectif et la solidarité sans faille de l'AMF envers les agriculteurs et toutes les filières agricoles de l'Hérault.

Il donne lecture de ce Serment et demande son avis au conseil :

« Nous élu(e)s réunis à Béziers dans le cadre du salon annuel des Communes et des Intercommunalités de l'AMF 34, Maires, Adjoints, Conseillers municipaux, Présidents d'Intercommunalité, Vice-Présidents, Délégués communautaires, Conseillers Départementaux et Régionaux, Parlementaires avons souhaité échanger avec les représentants des agriculteurs, qui manifestent ce 26 septembre 2025 et rappelé notre soutien et notre solidarité dans l'esprit de l'occupation du Pavillon Populaire de Montpellier du 2 février 1971 et l'esprit des valeurs du serment d'Assas.

Conscients de traduire le sentiment profond de leurs collègues du département, les agriculteurs ont témoigné de la gravité et de la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le monde agricole.

Fermement décidés à oublier les nuances politiques qui peuvent nous séparer pour ne retenir que notre farouche volonté de lutter en commun pour assurer l'avenir de l'agriculture dans nos territoires, villes et villages,

Certains qu'en défendant l'agriculture et les agriculteurs, toutes les filières agricoles de ce beau département qui vivent une situation d'urgence. Ainsi tous les élus s'engagent à soutenir les agriculteurs qui travaillent pour une juste cause et sauvegardent une grande partie de l'économie du département,

Pendant que nos paysans respectent scrupuleusement les normes françaises les plus exigeantes, en matière d'environnement, de santé et de qualité, les étals de nos marchés se remplissent de produits venus de

l'autre bout du monde. Ils sont cultivés sans les mêmes contraintes, sans les mêmes sacrifices, vendus à des prix cassés ils détruisent la valeur du travail des agriculteurs,

Prenons ici tous ensemble l'engagement de rester unis pour soutenir totalement et de toutes nos forces, toutes les filières agricoles et de rester vigilants face aux politiques nationales et européennes.

- Ce que nous ne voulons pas pour nos propres assiettes, nous ne devons pas l'importer pour celles de nos concitoyens.

- Ce que nous voulons préserver, c'est la souveraineté alimentaire, la vitalité de nos territoires, et la dignité de ceux qui les cultivent.

Nous Élu(e)s de l'Hérault, Nous le jurons. »

Le conseil approuve cette motion à l'unanimité des présents et représentés.

Questions diverses :

- Décision du Maire du 10 septembre 2025 relative à un virement de crédit de 2 025,27 € du compte 60 612 (énergie-électricité) au compte 66 111 (intérêts réglés à l'échéance).
- Projet de création d'une piste de raccordement entre 2 pistes existantes par l'entreprise NEXSTONE (ex SERVANT). Ce projet est destiné à faciliter l'exploitation de la carrière et le transport de matériaux. La société a donc fait la demande d'un arrêté permanent de circulation de véhicules hors-gabarit routier en tonnage sur des portions de voiries communales (route de Violès et route de Cantemerles). Elle s'engage à assurer l'entretien et le cas échéant la remise en état des voiries concernées en cas de dégradations et de mettre en place la signalisation adéquate.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 40

Le secrétaire,



Le Maire,

